

Notre Charte de Références

Par cette charte, SLY INTELLIGENCE ETHICS, exprime sa volonté d'intégrer les principes énoncés, dans sa stratégie, sa culture, ses opérations quotidiennes, et de les faire progresser dans sa zone d'influence.

SLY INTELLIGENCE ETHICS s'inscrit dans une démarche de participation à des projets collaboratifs faisant progresser les objectifs de développement plus larges des Nations Unies, en particulier les Objectifs de Développement Durable.

SLY INTELLIGENCE ETHICS est membre de l'Institut du Risk & Compliance et de l'AFJE.



Les 12 principes sur lesquels SIE s'engage



DROITS DE L'HOMME

1. Promouvoir et respecter le droit international relatif aux Droits de l'Homme.
2. Veiller à ne pas se rendre complice de violations des Droits de l'Homme.



NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL

3. Respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective.
4. Contribuer à l'élimination de toutes formes de travail forcé ou obligatoire.
5. Contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.
6. Contribuer à l'élimination du harcèlement sur le lieu de travail, de toute discrimination en matière d'emploi.
7. Contribuer à assurer une Parité au sein des comités représentatifs de direction.



ENVIRONNEMENT

8. Appliquer une approche de précaution face aux problèmes touchant à l'environnement.
9. Prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande part de responsabilité en matière d'environnement.
10. Favoriser la mise au point et la fidélisation des technologies respectueuses de l'environnement.



LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

11. Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds, les pots de vin et le trafic d'influence.
12. Contribuer aux innovations DATA tout en assurant la protection des données personnelles des parties prenantes.

Les 12 principes de SLY INTELLIGENCE ETHICS sont dérivés de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, de la Convention des Nations Unies contre la corruption et les pots de vins, et de la Réglementation générale sur la Protection des Données personnelles.